

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 27 juin 2013

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et M. TRAHARD

Convocation envoyée le 20 juin 2013

Publié le 28 juin 2013

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 86

Nombre de présents participant au vote : 70

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de procurations : 11

SCRUTIN : POUR : 81

ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

Membres présents :

M. François REBSAMEN	Mme Anne DILLENSEGER	M. Michel ROTGER
M. Pierre PRIBETICH	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. François NOWOTNY
Mme Colette POPARD	Mme Elizabeth REVEL	Mme Christine MASSU
M. Rémi DETANG	M. Georges MAGLICA	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Françoise TENENBAUM	M. Claude PICARD
M. José ALMEIDA	Mme Christine DURNERIN	M. Pierre PETITJEAN
M. Jean-François DODET	Mme Nelly METGE	Mme Claude DARCIAUX
M. François DESEILLE	Mme Elisabeth BIOT	M. Nicolas BOURNY
M. Michel JULIEN	Mme Christine MARTIN	M. Jean-Philippe SCHMITT
Mme Marie-Françoise PETEL	Mme Nathalie KOENDERS	M. Philippe GUYARD
M. Gérard DUPIRE	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
Mme Catherine HERVIEU	M. Alain MARCHAND	M. Patrick BAUDEMONT
M. François-André ALLAERT	M. Mohammed IZIMER	Mme Geneviève BILLAUT
M. Jean-Paul HESSE	Mme Hélène ROY	M. Murat BAYAM
Mme Badiaâ MASLOUHI	Mme Lê-Chinh AVENA	M. Michel BACHELARD
M. Yves BERTELOOT	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Philippe BELLEVILLE
M. Patrick MOREAU	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Norbert CHEVIGNY
M. Dominique GRIMPRET	M. Jean-Yves PIAN	M. Gilles TRAHARD
M. Didier MARTIN	Mme Stéphanie MODDE	Mme Noëlle CABBILLARD
M. André GERVAIS	M. Philippe CARBONNEL	M. Jean DUBUET
M. Alain MILLOT	M. Alain LINGER	M. Patrick ORSOLA
M. Benoît BORDAT	M. Louis LAURENT	Mme Michèle CHALLAUX
M. Joël MEKHANTAR	M. Roland PONSAA	Mme Françoise VANNIER-PETIT.

Membres absents :

M. Gilbert MENUT	M. Jean ESMONIN pouvoir à M. François REBSAMEN
M. Patrick CHAPUIS	M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
Mme Louise BORSATO	M. Jean-François GONDELLIER pouvoir à M. Philippe GUYARD
M. Gaston FOUCHERES	M. Jean-Claude DOUHAIET pouvoir à M. Dominique GRIMPRET
M. Rémi DELATTE	M. Jean-Pierre SOUMIER pouvoir à M. Pierre PETITJEAN
	M. Philippe DELVALEE pouvoir à Mme Stéphanie MODDE
	M. Franck MELOTTE pouvoir à M. José ALMEIDA
	M. Michel FORQUET pouvoir à Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
	M. Gilles MATHEY pouvoir à M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à M. Alain LINGER
	Mme Françoise EHRE pouvoir à Mme Geneviève BILLAUT.

OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME

Zone d'Aménagement Concerté Ecoparc Dijon Bourgogne - Approbation du programme des équipements publics

Par délibération du 25 juin 2009, le Conseil Communautaire a confié à la Société Publique Locale d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise (SPLAAD), dans le cadre d'une concession, l'aménagement du Parc d'Activités Économiques de l'Est Dijonnais, redénommé depuis Ecoparc Dijon Bourgogne.

Afin d'engager la première phase opérationnelle de ce projet, le Conseil Communautaire a décidé, par délibération du 15 novembre 2007, de créer, sur le secteur compris de part et d'autre de la liaison Arc sur Tille – Dijon, sur les territoires de Saint-Apollinaire et de Quétigny, la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Ecoparc Dijon Bourgogne.

Les formalités préalables ayant été accomplies et notamment l'approbation de dossier de réalisation de la ZAC, l'objet du rapport est de soumettre à l'assemblée l'approbation du programme des équipements publics.

Établi conformément à l'article R. 311-8 du code de l'urbanisme et décrit dans le dossier de réalisation, ce programme est constitué des équipements d'infrastructures nécessaires à l'aménagement de ce projet :

- la structure viaire : ces éléments d'infrastructure comprennent tous les espaces circulés qu'il s'agisse des automobiles, bus, poids lourds, ou des modes doux (piétons, vélos, ...). Ces espaces sont traités avec une prédominance végétale au travers d'alignement d'arbres et de noues plantées pour la gestion des eaux pluviales ;
- équipement de superstructure : il s'agit de la restructuration de l'actuel demi-échangeur de l'ARC (échangeur de « Bois Guillaume ») ;
- les espaces verts : deux grandes typologies d'espaces verts sont identifiées dans l'opération : les espaces verts relatifs aux trois corridors verts et les espaces verts de traitement des franges de l'opération pour donner à l'urbanisation un contenant identitaire et permettre une transition douce avec l'environnement. On notera que les corridors verts sont le lieu privilégié de la gestion des eaux pluviales et qu'ils assureront ainsi, outre leur fonction écologique et paysagère, une multitude d'autres fonctions (gestion des eaux pluviales, déplacement modes doux, promenade et récréation).

**LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :**

- **d'approuver** le programme des équipements publics de la Zone d'Aménagement Concerté Ecoparc Dijon Bourgogne établi conformément aux dispositions de l'article R. 311-8 du code de l'urbanisme ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte à intervenir pour la mise en œuvre de ce dossier.